

## **PROCES VERVAL SEANCE DU 30 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze, le 30 juillet, sous la présidence du Maire, Olivier MERLHIOT, le conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni avec le Conseil Municipal de la Commune de MONPLAISANT.

**Présent(e) s** : Mrs. Merlhiot, Eymet, Lapeyre, Garrouy, D'Angelo, Lacaze, Lalo, TOUGERON Didier, Mme. Foutrin.

**Excusés** : Mme Gaubert, Mr. MAURY.

Mr. Le Maire ouvre la séance en présentant une allocution de bienvenue pour le Conseil Municipal de Monplaisant.

**Cette réunion a pour objet de présenter aux deux conseils, les projets de travaux communs et les soucis récurrents rencontrés sur les deux communes**

### **Enfouissement des réseaux sur la D710 SDE /France TELECOM(Fongauffier) :**

Les deux communes envisagent de réaliser l'enfouissement des réseaux sur la D710 (Fongauffier) étant donné que les réseaux électriques et téléphoniques se situent sur les deux communes.

Les deux communes auront à leur charge respective les gaines et fils, facturation faite par France Télécom.

Trois candélabres seront à réhabiliter, le SDE prend à sa charge environ 50 % des travaux.

Deux délibérations concordantes pour acceptation du projet sont à prendre pour chaque commune, un modèle sera demandé auprès du SDE24, afin que le SDE 24 puisse réaliser l'étude du projet pour le 30 Septembre 2015.

Les deux communes se partageront les frais de ces travaux.

Les deux conseils municipaux doivent se réunir chacun de leur côté afin de déterminer la quote-part du paiement à la charge de chaque collectivité.

L'assainissement sera refait par la même occasion, la société INFRA CONCEPT de Belvès sera chargée de réaliser l'étude de l'eau et de l'assainissement.

### **Vitesse excessive sur la D710 :**

Des membres du conseil signalent, qu'il y a des problèmes récurrents de vitesse sur cette route.

Mr. LALUE, Maire de Monplaisant prend la parole et propose d'étudier un système de radar pédagogique afin de ralentir la vitesse lors des travaux d'enfouissement de réseaux à venir.

Une demande au Conseil Départemental sera faite pour demander la limitation de vitesse à 70 KM/H, un courrier commun signé des 2 maires sera envoyé.

### **Passage piétons :**

Une administrée résidant dans le bourg, demande à ce que la peinture du passage piéton soit refaite.

Sa demande a été entendue par les deux municipalités.

### **Plateforme de tri de Fongauffier :**

Le pouvoir de Police du Maire est engagé sur ce dossier.

L'Etat déplorable est toujours constaté, problèmes récurrents présentés par les deux collectivités.

Si les agents du SYGED procèdent à l'enlèvement des encombrants, une facturation est adressée directement à la mairie qui en fait la demande.

De ce fait et afin de limiter les coûts, les agents de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède le font, mais cela présente également un coût pour la collectivité.

### **Il est donc proposer des solutions :**

Si les personnes sont identifiées et informations transmises à la mairie, mise en place de pénalités sous forme d'amende et de procès-verbal.

Cette solution est acceptée à l'unanimité, mais Mrs. MERLHIOT et LALUE demandent respectivement aux membres des Conseils de bien vouloir avoir un œil vigilant.

Il a été également proposé d'étudier un système de vidéo surveillance sous forme de caméra.

### **Evolution du Syndicat des Eaux :**

Suite à la Loi **Notre portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale**, Le SIAEP de Belvès avec celui de Mazeyrolles, Monpazier et Villefranche, envisagent éventuellement une fusion.

Ce projet sera à soumettre au Préfet en temps voulu, sans trop d'augmentation de tarif du prix du M3.

Tous les Maires et délégués des communes seront conviés à une réunion afin de recueillir leur avis.

Il est à noter que les Communautés de Communes auront l'obligation en 2020, de prendre les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement.

### **Questions diverses (Voirie) :**

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer les problèmes de voirie rencontrés, à savoir le manque de finances de la Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède et de ce fait le manque de travaux.

Il est en pourparler que la Communauté de Communes à l'avenir rétrocéderait environ 30 % de la compétence voirie à chaque commune.

Après avoir laissé la parole à deux personnes présentes dans l'auditoire, Mrs. MERLHIOT et LALUE lèvent la séance à 22 h 00.

  
Le Maire  
MERLHIOT  
Oliver